



BP V 151 ABIDJAN
Tél. / 27 20 32 32 50
Cel : +225 07 04 09 08 49
+225 05 96 24 67 67
+225 01 01 48 51 51

Site Web : www.dob-mesrs.ci

Courriel : dbemesrs@yahoo.fr



Abidjan, le 10 SEP. 2024

N/Réf. : 2326 MESRS/DOB/AS

**DEMANDE DE REPORT DE SCOLARITE
ANNEE ACADEMIQUE : 2024-2025**

COMMUNIQUE

Le Directeur de l'Orientation et des Bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique porte à la connaissance des étudiants et des parents d'étudiants, que **les reports de scolarité**, au titre de l'année académique **2024-2025**, se dérouleront **du mardi 17 septembre au vendredi 25 octobre 2024** et les inscriptions se feront sur le site www.dob-mesrs.ci.

Sont concernés, les étudiants affectés n'ayant pu suivre les cours au titre de l'année académique 2023-2024. Ils devront s'adresser à la Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB) sise au Plateau, Avenue Noguès, immeuble Noguès, au 1^{er} étage, porte 45, pour le dépôt des dossiers.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

1. une fiche de demande de report à imprimer après l'inscription en ligne ;
2. une photocopie de la fiche d'orientation ;
3. une photocopie de la carte d'étudiant ou du reçu d'inscription pour les étudiants inscrits ;
4. une photocopie du relevé de notes ou de l'attestation de réussite au Bac ;
5. une photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité en cours de validité ;
6. une photocopie du bulletin de fin d'année pour les étudiants ayant fait la 1^{ère} année ;
7. une photocopie des documents justificatifs du report de scolarité (certificat de décès d'un parent, certificat de grossesse, certificat médical et rapport médical de guérison, attestation de non revenu, etc) sur présentation des originaux ;
8. les frais de dossier du report de scolarité s'élèvent à **quinze mille (15 000) FCFA**.

NB : Le report de scolarité ne concerne que les étudiants affectés dans un établissement privé d'enseignement supérieur.

LE DIRECTEUR
Prof. Adama SYLLA